

# Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal

## Séance du 30 septembre 2025

**Présents** : Martine MARCUS, Thibaut VILLEMIN , Guy HAZARD, Claudy MALJEAN, Hubert MARCUS  
Christophe NICOLAS

**Absents** : :Alain DUVAL PROCURATION à Martine MARCUS

**Secrétaire de séance** : Thibaut VILLEMIN

Convocation : 23 Septembre 2025

Affichage : 23 septembre 2025

Madame Le Maire propose un rajout à l'ordre du jour concernant la réhabilitation du site des étangs . Le Conseil accepte à l'unanimité

### **DCM N°36- 2025 - Complément sur les phases MC1 et MC2**

Suite à la réunion de présentation des études d'avant-projet concernant la réhabilitation écologique des Étangs de la commune. Des compléments sur les phases MC1 et MC2 doivent être fait comme suit :

| <b>MC1- Elaboration de notes techniques et demande de devis pour les études complémentaires</b> |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Définition des besoins géotechniques</b>                                                     | 450,00 €   |
| <b>Rédaction de notes techniques et demande de devis</b>                                        | 450,00 €   |
| <b>Total € HT</b>                                                                               | 900,00 €   |
| <b>MC2- REG</b>                                                                                 |            |
| <b>Demande autorisation vidange étangs</b>                                                      | 675,00 €   |
| <b>Analyse des incidences et des impacts</b>                                                    | 900,00 €   |
| <b>Démarche ERC</b>                                                                             | 675,00 €   |
| <b>Montage du DLE/Dérogation espèces protégées</b>                                              | 2 250,00 € |
| <b>Total € HT</b>                                                                               | 4 500,00 € |

Madame le Maire explique que la phases MC1 concerne la réalisation d'études complémentaires pour un montant de 900€HT, incluant la définition des besoins géotechniques et la rédaction du cahier des charges.

La phase MC2 porte sur les démarches réglementaires pour un montant de 4 500€ HT. Elle englobe la demande d'autorisation de vidange des étangs, l'analyse des incidences et impacts, la mise en œuvre de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » ainsi que le montage d'un dossier de dérogation relatif aux espèces protégées.

Après en avoir délibéré, le conseil , avec 5 voix pour et 1 abstention et approuve les compléments sur les phases MC1 et MC2.

### **DCM -N° 27-2025 : Aide au financement de l'abonnement du bus scolaire**

L'année précédente, la Commune a pris en charge le montant de la carte d'abonnement annuel des transports scolaires pour les collégiens et lycéens.

Le tarif ayant augmenté, le montant annuel de l'abonnement pour l'année scolaire 2025-2026 est de 105€ .

Considérant l'importance de faciliter l'accès à l'éducation et de soutenir les familles dans les frais liés aux déplacements scolaires, et le coût de l'abonnement annuel aux transports scolaires constituant une charge significative pour certaines familles,

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, la prise en charge et le remboursement de la carte d'abonnement aux transports scolaires pour les collégiens et lycéens domiciliés sur le territoire de la commune, inscrits dans un établissement public ou privé et fixe le montant du remboursement à hauteur de 105 € soit 100 % du coût de la carte d'abonnement pour l'année scolaire 2025-2026

#### **DCM - N° 28 - 2025 : Adhésion au service assurance groupe**

Madame Le Maire a rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et propose à l'assemblée d'adhérer au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon les conditions du marché négocié et autorise le Maire à signer la convention correspondante

#### **DCM -N° 29 - 2025 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal.**

Madame le Maire, expose l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en logement et rénovation d'un logement existant.

Elle rappelle qu'une erreur matérielle avait été constaté après la signature du marché au niveau du forfait provisoire de rémunération et sa décomposition. Soit un montant de 16 060€ HT au lieu de 13 140€ HT.

Le conseil à l'unanimité ,approuve l'avenant n°1 pour un forfait provisoire de 13 410€ HT

#### **DCM-N°30 - 2025 : Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et rénovation d'un bâtiment communal.**

Madame le Maire présente l'avenant n°2 du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation d'un bâtiment communal en logement et rénovation d'un logement existant.

A la suite des décisions du Conseil Municipal, le coût des travaux a augmenté de 138 977.11€ qui se décompose comme suit :

- Ancienne Mairie : 55 826.25€ (+38.23%)

- Ancienne Ecole : 83 150.86€ (+36.95%)

Madame le Maire rappelle que le forfait de rémunération du maître d'œuvre évolue en fonction du coût prévisionnel définitif des travaux , c'est pourquoi la rémunération définitive du maître d'œuvre est fixée à 48979.35€ HT soit 58 775,22€ TTC

- Le mode de partage par feu et par habitant,
- Le délai d'abattage au 1 mars 2026
- Le délai de vidange au 15 septembre 2026

### **DCM- 32 : Adoption des nouveaux statuts du SIELL**

L'an deux mille vingt cinq , le 1<sup>er</sup> juillet, Le comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Laffon de Ladebat, vote la décision de modifier les statuts pour intégrer la nouvelle commune membre , ( l'adhésion de la commune d'Apremont-la-Forêt entraîne l'actualisation des dispositions statutaires relatives à la liste des membres, à la composition du comité syndical et aux modalités financières ); Il convient, en conséquence, d'adopter la nouvelle version des statuts du Syndicat. le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux statuts du SIELL, en tenant compte de l'adhésion de la commune d'Apremont-la-Forêt

### **DCM-33-2025 : Attribution d'une subvention à l'association "Les Restos du Cœur"**

Madame Le Maire présente une demande de subvention suite à l'ouverture récente d'un centre d'accueil de personnes en précarité à Vigneulles en mars dernier.

L'association **Les Restos du Cœur**, œuvrant à l'aide alimentaire et à l'accompagnement des personnes en difficulté , au vu de l'importance des actions menées par cette association sur le territoire communal, en faveur des habitants les plus fragiles et pour que le soutien de la commune à cette initiative participe à la solidarité et à la cohésion sociale, le Conseil Municipal décide par 6 voix pour et 1 voix contre : D'attribuer à l'association **Les Restos du Cœur** une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros au titre de l'exercice 2025.

### **DCM N° 34-2025 : Devis pour création de jardin du souvenir dans les cimetières de Senonville et Varvinay**

**La commune a l'obligation** de créer un Jardin du Souvenir au cimetière communal afin de répondre aux besoins des familles souhaitant la dispersion des cendres, Madame Le Maire présente un devis de l'entreprise TORLOTING PAYSAGES , pour un montant de 5 947.00 € HT concernant les travaux d'aménagement du Jardin du Souvenir,

Le Conseil Municipal, avec 5 voix pour et 1 abstention , approuve le devis de l'entreprise TORLOTING PAYSAGES d'un montant de 7136.40 € TTC pour la réalisation de Jardin du Souvenir aux cimetières communaux.

### **DCM – N°35-2025 : Institution d'une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux**

Le Conseil Municipal ,considèrent que certains chemins ruraux , situés sur le territoire communal , nécessitent des travaux d'entretien régulier , ces chemins sont utilisés notamment pour l'exploitation agricole et afin de répartir équitablement le coût de ces travaux entre les propriétés qui en bénéficient ;

le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- 1 ) - d'instituer « une taxe spéciale d'entretien des chemins ruraux » sur la commune de VALBOIS , dans les conditions prévues par les dispositions légales citées .
- 2 ) - Cette délibération sera soumise à enquête publique selon les modalités

- 4 ) – La taxe instituée sera recouvrée comme un impôt direct , conformément à l'article L 2331-11 du CGCT.

### **Questions diverses**

**Routes communales** : Madame le Maire propose la prise d'un arrêté municipal visant, d'une part, à limiter le tonnage des véhicules empruntant la route communale de Varvinay et, d'autre part, à instaurer un sens unique de circulation dans le sens de la montée.

Le Conseil municipal retient uniquement la mesure de limitation de tonnage à 3.5 tonnes.

**Colis des aînés** : Il sera laissé le choix aux aînés entre un repas des anciens, organisé sur la même période (comme proposé en 2021 , mais ayant suscité une participation limitée), et la remise d'un panier garni, selon la formule habituelle.

**Elections municipales de Mars 2026** : Des informations sont données concernant le nouveau mode de scrutin .

Liste des membres du Conseil Municipal

| NOM                | SIGNATURE |
|--------------------|-----------|
| MARCUS Martine     |           |
| DUVAL Alain        | ABSENT    |
| MALJEAN Claudy     |           |
| MARCUS Hubert      |           |
| HAZARD Guy         |           |
| NICOLAS Christophe |           |
| VILLEMIN Thibaut   |           |